STOP à l'influenza aviaire !

PROTÉGEZ VOS VOLAILLES. PROTÉGEZ VOTRE EXPLOITATION.

Contrôle des accès



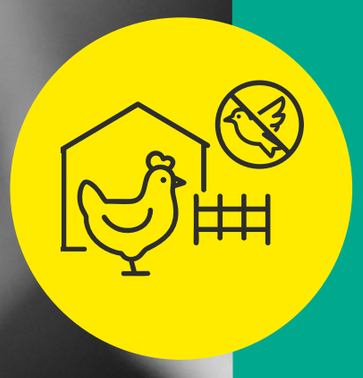
- Autorisez uniquement les **personnes**, **véhicules**, **outils** et **caisses** dont la présence est nécessaire dans l'exploitation.
- Portez toujours des **vêtements propres**, **lavez-vous les mains** et **nettoyez vos chaussures** lorsque vous pénétrez dans l'exploitation.
- Imposez des mesures de désinfection à **toutes les personnes** qui pénètrent dans l'exploitation et désinfectez **tous les objets** qui y sont apportés, en particulier s'ils ont récemment été en contact avec des volailles, des déchets avicoles ou des oiseaux sauvages.

Nettoyage complet



- **Nettoyez et désinfectez régulièrement toutes les installations**, en particulier après chaque cycle de production.
- Séparez clairement les zones « **propres** » (en contact avec les animaux) et les zones « **sales** » (en contact avec les espaces extérieurs) de l'exploitation.
- Préservez les aliments pour animaux de toute contamination et mettez de l'eau potable fraîche à la disposition de votre cheptel.

Pas de place pour les oiseaux sauvages



- Dotez vos poulaillers de toitures solides, de murs étanches et de clôtures hermétiques.
- Évitez de **déplacer des aliments d'un élevage à l'autre** et veillez à ce qu'il n'y ait pas d'eau stagnante autour de l'exploitation.
- Protégez les espaces extérieurs au moyen de **filets ou de clôtures grillagées** et n'oubliez pas de **vérifier régulièrement si elles sont exemptes de trous ou d'interstices**. Des dispositifs d'effarouchement ou de dissuasion peuvent également contribuer à éloigner les oiseaux sauvages.

Une espèce, un espace



- Les différentes espèces de volailles (poulets, canards et dindes) **doivent être tenues à l'écart** les unes des autres afin d'éviter la propagation des maladies entre espèces.

Détection des signes



- Tout signe inhabituel dans votre élevage, comme une diminution de la consommation de nourriture ou d'eau, une mortalité soudaine ou d'autres symptômes de maladie, **doit être immédiatement signalé à votre vétérinaire ou aux autorités sanitaires locales**.
- Plus tôt vous agirez, plus vous aurez de chances d'endiguer un foyer épidémique grave de grippe aviaire et de **protéger vos élevages ainsi que ceux qui se trouvent à proximité**.



Protect your farm
#NoBirdFlu

efsa EUROPEAN FOOD SAFETY AUTHORITY